

Communauté de Communes Adour Madiran Val d'Adour Environnement SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNE DE LABATUT RIVIERE

N° dossier : 431

Nom de l'usager : BOUIX

Prénom: Isabelle

Adresse de l'immeuble : 12 CH DE BATAIL

Commune: LABATUT RIVIERE Section et n° parcelle(s): ZC 0032

Date de réalisation de l'assainissement : 1997

<u>Propriétaire de l'immeuble :</u> Nom du propriétaire : BOUIX

Prénom : Isabelle

Adresse : 29 R DU BROCAS

31510 LABROQUERE

Visite le : 27/05/2021 à 10:45 Présent : M. DE ARCANGELIS

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :					
Superficie de la parcelle :	70 000 m ² Pente du terrain : Faible <5%				
Alimentation en eau potable :	Publique Nature du sol : Boulbène				
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? : Non		Sur terrain voisin : Non identifié		

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION:					
Туре	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations	
En vente			3	Nb wc : 4 / Nb SdB : 3 / Nb cuisine : 1	

COLLECTE DES EAUX USEES:

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle

Pretraitement:							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Non Secondaire : Non	Oui	Non précisé	Non précisé

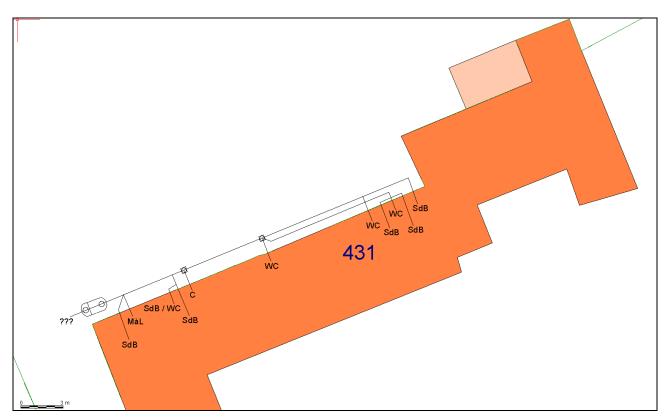
FILIERE DE TRAITEMENT : EH : EQUIVALENT H					HABITANT R	.:REGARD
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage
Pas de filière						

REJET DES EFFLUENTS:					
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet		
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet		
		Nature du rejet brut	Pas de rejet		
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Pas de rejet		
		Nature du rejet prétraité	Toutes eaux		
		Nature du rejet brut	Pas de rejet		
Exutoire :	A localiser				

EVALUATION DU DISPOSITIF:	Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012				
	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX				
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	x NON	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux		
Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique → Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais				
Défaut de sécurité sanitaire Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) → Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an				
x Installation incomplète Installation significativement sousdimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an		
x Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	 Préfiltre à entretenir Mise en place d'une ventilation primaire et secondaire Localiser le point de rejet des eaux usées 				
Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés					

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/130):



<u>Légende :</u>

 \bigcirc

Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses

 \Box

Regard de visite/contrôle

V1 V2

Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver EM = Eaux Ménagères EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES:

Le représentant du propriétaire n'était pas en mesure d'indiquer la présence ou non d'une filière de traitement en sortie de fosse toutes eaux. Aucun point de rejet n'a été observé. Aussi, on considère l'installation d'assainissement incomplète. Toutefois, si vous prouvez l'existence d'un dispositif de traitement, il faudra en informer le SPANC pour apporter les modifications nécessaires au dossier.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 31/05/2021

Le technicien Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

